

Version du document	Nature de la modification	Date
1	Création	18 février 2014

	REDACTION	APPROBATION
Nom	Claude METENIER	Dominique BERNIER
Fonction	Responsable Qualité	Délégué
Visa		

1 - OBJET

Le présent protocole a pour objet de définir comment les aides à domicile doivent effectuer la pose de bas de contention chez une personne dans l'incapacité de le faire elle même, en respectant les précautions standards.

La contention veineuse est le traitement de base de l'insuffisance veineuse. Elle permet d'assurer un confort de vie chez les patients présentant une maladie veineuse. Elle a surtout un rôle préventif.

2 - RESPONSABILITES

Les responsables de secteur sont responsables de l'application de ce protocole par les aides à domicile.

3 - DESTINATAIRES

Tout le personnel d'intervention du SAAD.

4 – MODALITES DE REALISATION

➤ a) – Principes

- prévenir la personne de ce qu'on va lui faire
- respecter la pudeur et l'intimité de la personne
- veiller à assurer la sécurité de la personne
- les bas de contention sont à utiliser à bon escient ; ils sont inutiles en position couchée
- ne pas interrompre la pose des bas sans motif grave.

 20, Avenue Meunier 03000 MOULINS	PROTOCOLE Pose de bas de contention Service AAD
---	--

➤ b) - Préparation du matériel

- ✓ Bas ou chaussettes de contention

5 – TECHNIQUE DE POSE

La pose des bas se fait avant le lever

- vérifier l'état cutané des jambes avant la pose
- mettre le bas à l'envers
- enfiler le pied puis le talon
- retourner le bas et dérouler sur la cheville et la jambe sans tirer
- ajuster avec la paume de la main
- s'assurer de l'absence de plis
- s'assurer de l'absence de douleur
- vérifier toute réaction allergique
- se laver les mains
- noter sur le cahier de liaison
- signaler les éventuels problèmes au responsable de secteur

NB : la pose de bandes de contention n'est pas du ressort des aides à domicile. Seuls les infirmiers sont habilités à faire cet acte.